



Formation - Elevage Bio

Engraisser à l'herbe optimiser son pâturage et sa fauche pour produire de la viande

Jeudi 29 SEPTEMBRE 2022

de 9h à 17h à Campagne-sur-Aude

Intervenant : Denis ALAMOME, formateur élevages herbagers

Animation : Andréa Cassagnes, animatrice élevage au Biocivam 11

biocivam.elevage@orange.fr - 06 60 02 64 37

Inscription par mail jusqu'au 23 septembre *

Précisez votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et statut agricole.

Objectifs :

- Comprendre les spécificités et les intérêts des systèmes herbagers économes en bovin et ovin allaitant et de l'engraissement/ finition à l'herbe
- Être en capacité de maîtriser les pratiques d'engraissement basées sur le pâturage et la fauche de l'herbe afin de réduire les besoins en céréales de son élevage bio

Durée : 7h **Lieu : Campagne-sur-Aude**

*Prévoir un délai de traitement supplémentaire en cas de prise en charge spécifique

Taux de satisfaction (taux général 2021) = 96,5%

Programme

- Introduction de la formation, présentation et expression des attentes des participants
- Les bovins, les ovins et l'herbe : alimentation en systèmes allaitants, croissance compensatrice des animaux engraisés
- Les conduites pour réaliser des finitions à l'herbe des bovins et des ovins : conduites de fauche et de pâturage et conduites du troupeau (allotement-génétique-produits...)
- Partage de retours d'expériences de fermes finissant leurs animaux à l'herbe
- Atouts et contraintes pour mettre en place des pratiques de finition à l'herbe sur sa ferme (bien-être animal, coût, temps de travail...)
- Travail et réflexion collective sur la situation concrète de la ferme d'accueil : comment mettre en place ou optimiser la finition à l'herbe selon son contexte et ses objectifs
- Evaluation des acquis des participants et de leurs besoins à l'issue de la formation

Moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Exposé participatif avec support PowerPoint
- Etude de cas et échanges entre participants
- Prise de notes sur paper board
- Mise en pratique sur la ferme d'accueil

En fin de formation, un temps sera consacré à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Public visé

Eleveurs bovins et/ou ovins allaitants en agriculture biologique, en conversion et en conventionnel ou porteurs de projets.

La formation ne nécessite pas de prérequis particulier.

Tarifs

Tarifs : 154€

Prise en charge à 100% pour les exploitant-es agricoles sous réserve d'éligibilité au fond de formation VIVEA. Autres prises en charge possibles. Nous contacter pour plus d'information.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation.

Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.

Repas tiré du sac

Action de formation dispensée par le Biocivam de l'Aude.

Responsable de stage : Justine Torrecilla, gestion administrative des formations

04 68 78 06 38 - biocivam.11@orange.fr

Organisme de formation :

Maison Paysanne de l'Aude,

N°OF : 76 11 01 690 11



Action de formation

dispensée par le Biocivam 11



Financier:

VIVEA





Maison Paysanne de l'Aude
1, avenue Salvador Allende, 11300 Limoux
Mel: maisonpaysanne@mp11.fr
Organisme de formation : 76110169011

CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.

Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
- Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPAT.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 2 250 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Chèque de caution

- Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.